

A compter du 1^{er} janvier 2018, le recouvrement de l'impôt est transféré aux :

➤ **Centre des Finances Publiques de Montpellier Nord-Ouest**

pour les communes d'ANIANE, ARGELLIERS, AUMELAS, LA BOISSIERE, MONTARNAUD, PUECHABON, SAINT PAUL ET VALMALLE

40 rue de Louvois, 34 181 Montpellier cedex 4

tel 04 67 61 73 29 ou 04 67 61 73 30

horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, fermé le mercredi

➤ **Centre des Finances Publiques de Lodève**

pour les communes GIGNAC, LAGAMAS, MONTPEYROUX, POPIAN, LE POUGET, POUZOLS, SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE, SAINT GUILHEM LE DESERT, SAINT JEAN DE FOS, VENDEMIAN

92 avenue de Prémerlet - BP 40060 34702 LODEVE Cedex

tel 04 67 88 40 20

horaires d'accueil : lundi, mardi et jeudi de 9h0 à 12h et de 13h40 à 16h, fermé les mercredi et vendredi

<i>Vous souhaitez :</i>	<i>Vous avez le choix :</i>
Déclarer vos revenus	<ul style="list-style-type: none"> - En ligne sur le site impots.gouv.fr - En ligne dans votre centre des finances publiques (mentionné sur l'avis du contribuable) - Sur papier si vous ne disposez pas d'accès à internet
Payer vos impôts et taxes	<ul style="list-style-type: none"> - Par mensualités en souscrivant un contrat auprès du Centre Prélèvement Service (0 810 012 034) ou sur le site impots.gouv.fr - Par prélèvement à l'échéance en souscrivant un contrat auprès du Centre Prélèvement Service (0 810 012 034) ou sur le site impots.gouv.fr - Par virement en ligne sur le site impots.gouv.fr - Par carte bancaire dans n'importe quel centre des finances publiques - Par chèque adressé au centre des finances publiques dont les coordonnées figurent sur l'avis d'impôt
Obtenir un renseignement, un formulaire	<ul style="list-style-type: none"> - en ligne sur le site impots.gouv.fr - par courriel depuis votre messagerie sécurisée disponible dans votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr - par téléphone (numéro sur l'avis du contribuable) - au guichet de votre centre des finances publiques (mentionné sur l'avis du contribuable), avec ou sans rendez-vous
Signaler un changement dans votre situation (déménagement, etc)	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis votre messagerie sécurisée disponible dans votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr - Par courrier adressé au centre des finances publiques - par téléphone (numéro sur l'avis du contribuable) - au guichet de votre centre des finances publiques (mentionné sur l'avis du contribuable), avec ou sans rendez-vous
Présenter une réclamation ou obtenir un délai de paiement	<ul style="list-style-type: none"> - en ligne sur le site impots.gouv.fr - par courriel depuis votre messagerie sécurisée disponible dans votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr - par téléphone (numéro sur l'avis du contribuable)